

Étude de potentiel touristique de la région La Béroche

Étude juillet 2011

Réseau urbain neuchâtelois (RUN)

K. Chardon et D. Judic

SOMMAIRE

Introduction	3
Démarche	3
Principes de base.....	4
Situation géographique	4
Évaluation de l'attractivité de la région : portrait	7
Exemples susceptibles d'inspirer le développement touristique de la région La Béroche	8
Orientations touristiques possibles pour la région La Béroche	10
Mobilisation des acteurs locaux et rattachement à un réseau existant	10
Création d'un produit touristique propre à La Béroche	14
Conclusion.....	18

INTRODUCTION

Afin de valoriser davantage la région de La Béroche et de rendre ses cinq communes – Fresens, Gorgier-Chez-Le-Bart, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus-Vernéaz – encore plus attrayantes aux Neuchâtelois ainsi qu'aux visiteurs en provenance de l'extérieur du canton, il est nécessaire de développer l'offre touristique. Les atouts, par exemple paysagers, de cette région viticole située entre lac et montagne, méritent d'être davantage valorisés.

Le but de cette étude est d'identifier le potentiel de développement touristique de La Béroche dans la perspective d'en faire une région attrayante et conviviale. Cette étude sera réalisée sur la base de l'inventaire existant, le plus exhaustif possible, afin d'avoir une vue d'ensemble de toutes les offres touristiques proposées à La Béroche. Il s'agit de proposer des améliorations à apporter aux offres actuelles et d'examiner de nouvelles opportunités pour la région pour maintenir et accroître son dynamisme économique.

DÉMARCHE

Après avoir pris contact avec le mandant, à savoir l'Association Région La Béroche et le Groupe de Pilotage réuni pour l'occasion, puis pris connaissance des exigences de ce derniers pour l'étude de potentiel à réaliser, une offre d'un montant de CHF 10'815.- a été rédigée par le Réseau urbain neuchâtelois (RUN) à l'intention du mandant et celle-ci acceptée. Le coût global du projet sera partagé en une facture d'un montant de CHF 8'000.-, le solde étant décompté dans les prestations de base assurées par le RUN pour l'Association Région La Béroche.

Un large inventaire regroupant le maximum d'informations concernant l'offre touristique de La Béroche a été réalisé. Il contient les lieux d'hébergement (hôtels, appartements de vacances, chambres d'hôtes, campings, hébergements collectifs, chalets, gîtes, etc.), les restaurants, les commerçants, les sociétés locales, les manifestations existantes dans la région, les occasions de découvertes (sites naturels, musées, galeries d'art, etc.), les loisirs de plein air (randonnée pédestre, vélo, VTT, équitation; ski de fond, ski de piste, raquettes, etc.). Objectif : obtenir une vision globale de l'offre touristique déjà présente dans la région, afin de pouvoir la compléter ou la développer le cas échéant.

Une recherche détaillée a également été effectuée au sujet des offres comparables au concept imaginé, en Suisse et en Europe, afin de se faire une idée de ce qu'il est possible de réaliser. Parmi les références examinées, citons les labels et associations Aventure sur la Paille (CH), Vacances à la Ferme (CH), Vacances à la campagne en Suisse (CH), Swiss Trails (CH), Bienvenue à la Ferme (FR), Accueil Paysan (FR).

PRINCIPES DE BASE

Les premières discussions menées avec le Groupe de pilotage du projet ont montré que les principes de base suivants devaient être analysés. Il s'agit d'hypothèses de travail qui ont été vérifiées. La proposition de projet à laquelle aboutit la démarche présentée ici montre que certaines de ces hypothèses ont pu être confirmées, alors que d'autres ont dû être infirmées.

La région de La Béroche est très rurale. Elle possède une diversité de paysages (littoral, viticole, montagne) et son territoire peut donc être attractif pour plusieurs publics-cibles : tourisme gastronomique, de randonnée, cyclotourisme, tourisme nature...

En raison de la concentration importante d'exploitations agricoles de La Béroche, une orientation vers l'agritourisme est souhaitable. En effet, il s'agira de créer ou d'intégrer un réseau sans avoir à engager de travaux d'infrastructure. L'adaptation à l'agritourisme nécessite un réel engagement personnel des exploitants agricoles et de la population accueillante (propriétaires d'hébergements notamment) dans une démarche durable d'accueil et de partage de la vie à la campagne.

L'agritourisme est une tendance porteuse qui valorise les ressources existantes et invite le touriste à découvrir la vie de l'accueillant (ferme, produits régionaux, cadre naturel...). Les aménagements touristiques classiques tels que la construction d'hébergements et d'aires de loisirs, la multiplication des commerces saisonniers, laissent place à la découverte d'activités traditionnelles pour un séjour respectueux de l'environnement, des animaux et des hommes. Ce tourisme durable est une alternative qui convient particulièrement bien aux territoires souhaitant préserver leur capital environnemental et valoriser leur ruralité.

La création d'un réseau de partenaires est envisagée, soit propre à la Région La Béroche, soit par affiliation à un réseau déjà existant. La volonté d'engagement des acteurs locaux est primordiale : ils sont appelés à s'impliquer pour déterminer la structure et l'organisation qui leur conviennent le mieux.

La promotion du réseau est fondamentale, notamment par la mise en place d'un site Internet et d'un système de promotion locale. Tourisme Neuchâtelois peut apporter une visibilité régionale, nationale et frontalière au nouveau produit touristique.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Afin de vérifier l'attractivité de La Béroche pour le futur réseau, sa situation géographique a été analysée.

La Béroche est un groupement de cinq communes situées à l'ouest du canton de Neuchâtel, en bordure du littoral entre Yverdon-les-Bains et Neuchâtel. Ses limites sont : à l'ouest la

limite du canton, au nord le Creux-du-Van, au sud la rive nord du lac de Neuchâtel et à l'est la délimitation de la commune de Gorgier – Chez-le-Bart. La superficie totale de La Béroche est de 31.47 km². L'altitude minimale en littoral est de 428m et l'altitude maximale est de 1450m environ pour la partie située près du Creux-du-Van. La Béroche présente donc des environnements variés, avec des paysages de littoral comme de montagne, des forêts et des zones viticoles.

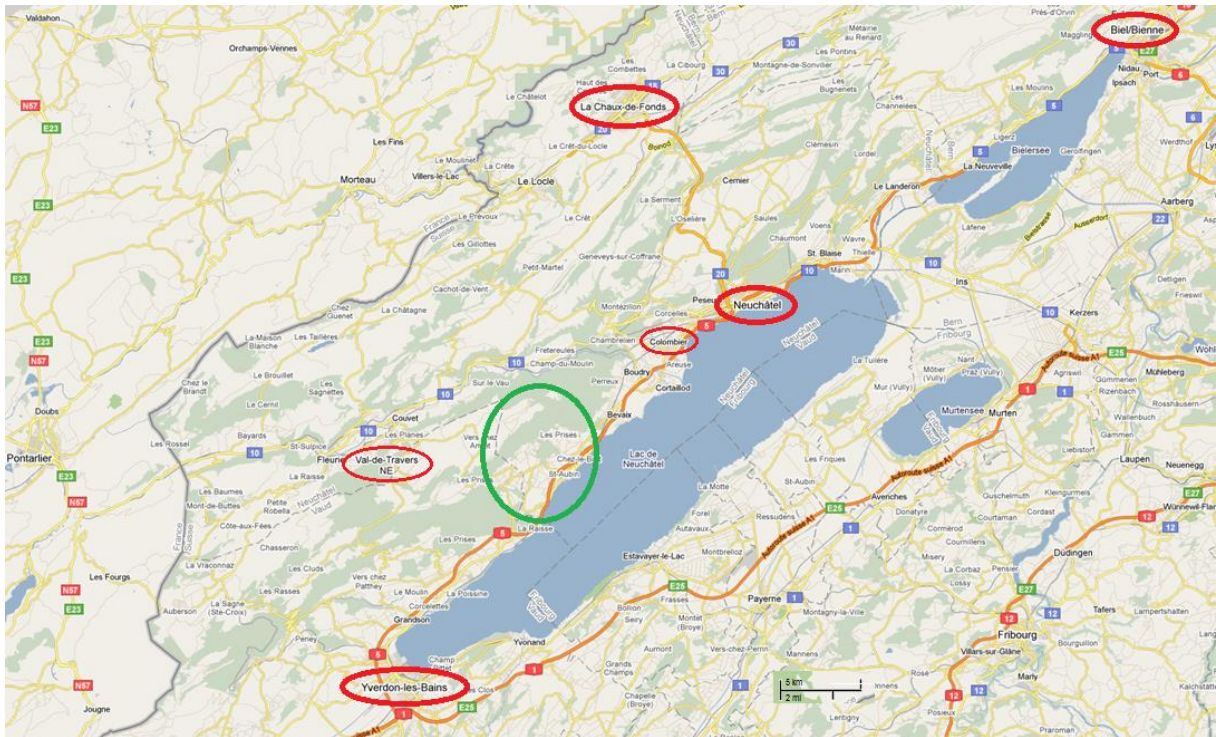
Les cinq communes, à savoir Vaumarcus, Fresens, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Gorgier – Chez-le-Bart, sont desservies par le rail et le bus (TN ligne B) et comptent différents commerces et artisans dont des paysagistes, des points de vente de produits gastronomiques, des boulangeries, des boucheries et des restaurants.

Distances à parcourir pour se rendre aux différentes communes de La Béroche, par la route :

	Vaumarcus	Saint-Aubin-Sauges	Montalchez	Fresens	Gorgier	Colombier	Yverdon-les-Bains	Neuchâtel	Val-de-Travers	Les Ponts-de-Martel	Cernier	La Chaux-de-Fonds	Bienne	Lausanne
Vaumarcus	0	3	3.5	3.9	4.1	17.3	18.7	22	26.7	30.4	34.1	40.6	52.7	53.8
Saint-Aubin-Sauges	3	0	3.2	3	1.4	12.3	21.4	18.6	26.4	27.5	29.9	27.1	49.8	56.8
Montalchez	3.5	3.2	0	1.4	3.8	13.7	23.4	20	23.1	28.9	21.3	28.5	51.2	58.8
Fresens	3.9	3	1.4	0	3.6	14.8	21.5	21.1	23.6	30	32.5	39.6	52.3	57
Gorgier	4.1	1.4	3.8	3.6	0	10.4	22.4	16.7	26.9	25.6	28	35.2	47.8	57.8
Colombier	17.3	12.3	13.7	14.8	10.4	0	33.8	7.3	25.4	15.5	18.6	25.8	38.5	69.2
Yverdon-les-Bains	18.7	21.4	23.4	21.5	22.4	33.8	0	37.9	34.4	46.8	49.3	56.5	69.1	38.5
Neuchâtel	22	18.6	20	21.1	16.7	7.3	37.9	0	31	20.1	14	20.5	31.5	73.1
Val-de-Travers	26.7	26.4	23.1	23.6	26.9	25.4	24.4	31	0	20.1	34.2	36.8	62.1	69.6
Les Ponts-de-Martel	30.4	27.5	28.9	30	25.6	15.5	46.8	20.1	20.1	0	21.8	17.1	51.2	81.9
Cernier	34.1	29.9	31.3	32.5	28	28.6	49.3	14	34.2	21.8	0	11.1	45.1	84.4
La Chaux-de-Fonds	40.6	37.1	38.5	39.6	35.2	25.8	56.5	20.5	36.8	17.1	11.1	0	51.6	91.6
Bienne	52.7	49.8	51.2	52.3	47.8	38.5	69.1	31.5	62.1	51.2	45.1	51.6	0	104
Lausanne	53.8	56.8	58.8	57	57.8	69.2	38.5	73.1	69.6	81.9	84.4	91.6	104	0

Données obtenues sur le site Internet <http://maps.google.ch>

Situation :



Il apparaît clairement que La Béroche a une situation centrale. Desservie par l'autoroute 5, elle est aisément accessible. Les visiteurs de passage, les membres de sociétés de la région ou les habitants de la commune sont donc susceptibles de s'y déplacer facilement pour s'y détendre et passer un bon moment.

ÉVALUATION DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA RÉGION : PORTRAIT

De multiples activités et infrastructures existent dans le canton de Neuchâtel. Un inventaire de l'existant à La Béroche a été établi afin d'évaluer le potentiel touristique de la zone.

Il est important de bien connaître l'existant afin de définir le projet final en toute connaissance de cause : certaines offres inexistantes constituent des lacunes qui pourront être comblées par la création d'un nouveau produit touristique, alors que d'autres composantes pourront être en concurrence avec des structures voisines.

Ainsi, Les cinq communes de La Béroche offrent notamment :

Sports et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Parapente ▶ Vélo ▶ Tourisme pédestre
Gastronomie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vins de Neuchâtel ▶ Fromages ▶ Charcuterie
Hébergement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Hôtels ▶ Chambres d'hôtes ▶ Gîtes ▶ Cabanes ▶ Appartements en location
Visites culturelles	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Château de Vaumarcus
Caves	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Caves de La Béroche, Saint-Aubin-Sauges ▶ Laurent Pierrehumbert, Saint-Aubin-Sauges ▶ Vins Keller, Vaumarcus ▶ Et plusieurs autres
Fleuristes, paysagistes, horticulteurs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une douzaine de professionnels de la nature / botanique
Manifestations spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Journée des plantes inhabituelles, Vaumarcus

Le détail des activités mentionnées dans ce tableau est donné en annexes 2 et 3.

EXEMPLES SUSCEPTIBLES D'INSPIRER LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA RÉGION LA BÉROCHE

De nombreux exemples de produits touristiques ou réseaux de tourisme rural en Suisse et dans les pays voisins ont été examinés et visités.

Le portrait de ces exemples est donné en annexe 3.

Ci-après sont résumés les éléments essentiels à retenir de chaque exemple. Ces composantes sont à la base de la proposition d'orientation touristique pour la région La Béroche.

EXEMPLE ÉTUDIÉ	POINTS ESSENTIELS À RETENIR
Aventure sur la paille	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Hébergement à la ferme ▶ Ambiance rustique ▶ 170 fermes en Suisse, 5 dans le canton de Neuchâtel
Vacances à la ferme	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Hébergement à la ferme ▶ 205 fermes en Suisse ▶ Aucune ferme dans le canton de Neuchâtel
Neuchâtel Tourisme Vert	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Hébergement para-hôtelier en zone urbaine et rurale ▶ Large promotion ▶ Fresens : 1 appartement / maison de vacances ▶ Gorgier : 1 appartement / maison de vacances ▶ Saint-Aubin-Sauges : 1 chambre d'hôtes ▶ Vaumarcus : 1 hébergement collectif ▶ Montalchez : 1 appartement de vacances
Tourismerural.ch	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Hébergement ▶ Loisirs ▶ Restauration à la campagne ▶ Aucune offre sur la rive nord du lac de Neuchâtel
École à la ferme	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Accueil de groupes scolaires à la ferme ▶ Découverte des aliments, des animaux ▶ Participation aux travaux potagers ▶ Rencontre de la famille paysanne
Accueil Paysan (France et autres pays étrangers)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Hébergement (gîtes, chambres d'hôtes) ▶ Restauration (table d'hôtes, auberge) ▶ Vente directe ▶ Fermes pédagogiques ▶ Accueil social d'enfants et adultes ▶ Accueil de séjours loisirs (enfants)
Route du Vignoble Neuchâtelois de Vaumarcus au Landeron	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mention sur site web de l'Office des Vins et Produits du Terroir ▶ Signalisation routière ▶ Faible promotion (pas de site web propre, pas de dépliants)

EXEMPLE ÉTUDIÉ	POINTS ESSENTIELS À RETENIR
Ferme de la Coué, Travers	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Chambres d'hôtes ▶ Aventure sur la paille ▶ Camping ▶ École à la Ferme ▶ Anniversaires ▶ Petit déjeuner et visite de la ferme ▶ Vente directe ▶ Grande diversité de l'accueil proposé
Ferme "Aux Fruits de la Treille" (France)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ferme pédagogique viticole ▶ Ateliers pratiques (raisin, travail du viticulteur, travail de l'œnologue, évolution du métier, culture raisonnée) ▶ Kit pédagogique ▶ Ponctuel ou projet pédagogique sur l'année ▶ Dégustation ▶ Vente directe
Réseau "Bienvenue dans les Vignes" (France)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vallée du Layon, Val de Loire en France (autour d'Angers) ▶ Facilité d'usage pour les visiteurs ▶ Référencement très complet dans un guide : ▶ Recettes ▶ Liste des animations ▶ Visites-découverte ▶ Randonnées ▶ Accueil camping-cars ▶ Caves accueil ▶ Hébergements par catégorie ▶ Restaurants ▶ Points de vente de produits fermiers

MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX ET RATTACHEMENT À UN RÉSEAU EXISTANT

Description

La première possibilité est l'adhésion individuelle de plusieurs acteurs locaux (agriculteurs, viticulteurs, hébergements et restaurants) à un des réseaux déjà existants de tourisme rural (voir annexe 3).

La première initiative si cette approche est privilégiée, est d'organiser une réunion d'information publique à l'intention des habitants de La Béroche, conjointement avec la Chambre Neuchâteloise d'Agriculture et de Viticulture (contact : Madeleine Murenzi, 032 889 36 45) ainsi que l'Office des Vins et du Terroir (contact : Edmée Rembault-Necker, 032 889 42 15). Cette réunion a pour but d'informer des différentes possibilités d'accueil touristique, avec leurs avantages et leurs contraintes. Il est en effet primordial avant toute autre action, de s'assurer que les acteurs locaux désirent être actifs dans le développement touristique. Cette remarque s'applique en particulier aux agriculteurs et viticulteurs, pour qui l'accueil de visiteurs sur leur exploitation représente en réalité une diversification de leur activité et doit être une décision mûrement réfléchie.

Si la volonté d'implication des acteurs locaux est suffisamment importante, il faut déterminer le réseau le plus adapté au type d'offre proposée : pour de l'hébergement à la ferme, on privilégiera les réseaux Aventure sur la Paille et Vacances à la Ferme. Pour de l'hébergement mixte habitants / agriculteurs, les réseaux Neuchâtel Tourisme Vert et tourisme-rural.ch offrent une bonne alternative. En revanche, pour une offre plus diversifiée de type hébergement / restauration / accueil de loisirs à la ferme, il n'existe pas encore de réseau de ce type en Suisse. Il est cependant possible de se rapprocher de la Fédération Accueil Paysan qui, si elle est particulièrement développée en France, cultive de nombreux contacts avec des pays étrangers et n'a pour l'instant pas de partenaires en Suisse.

L'avantage à s'inscrire dans un réseau déjà existant concerne bien sûr la gestion de l'activité touristique, qui n'incombe pas à l'administration communale mais aux accueillants et au réseau lui-même. Le rôle de l'Association Région La Béroche est d'impulser une dynamique touristique. La démarche d'adhésion au réseau se fait donc de façon individuelle par chaque accueillant. La promotion de l'offre touristique est assurée par le réseau, et il convient d'en prendre connaissance au préalable afin d'anticiper les retombées, notamment en termes de nuitées. L'avantage de cette approche est donc également de nature financière.

Néanmoins, l'initiative peut ne trouver qu'une réponse limitée auprès des acteurs locaux. Un réseau national séduit moins qu'une initiative locale et peut paraître moins attractif pour un accueillant potentiel, qu'un réseau nouveau et plus dynamique.

Enfin, le manque de contrôle de La Béroche dans la gestion de son développement touristique pourrait lui être défavorable si l'implication des acteurs locaux dans le réseau venait à s'essouffler, auquel cas la Région se trouverait en situation d'échec, ceci engendrant une plus grande difficulté à mobiliser à nouveau les acteurs pour une nouvelle initiative.

Système de management du projet

Les exploitants et accueillants sont les gestionnaires de leur propre activité. La CNAV peut les accompagner dans la phase préparatoire de leur projet et les aider à évaluer leurs besoins, atouts, forces et faiblesses. Un guide "Je me lance dans l'agritourisme" (éditée par la Fondation Rurale Interjurassienne, l'Institut Agricole de Grangeneuve, Forum la Vulg Suisse et Agridea) est disponible pour les porteurs de projet. Il est indispensable que l'accueil touristique soit une démarche réfléchie et analysée, afin qu'elle soit réussie et pérenne.

Le choix du réseau est à la décision de chaque accueillant ; cependant il serait bon qu'ils soient tous fédérés dans le même réseau pour maximiser l'impact sur la région La Béroche. Il n'est pas nécessaire d'avoir une coordination spécifique au niveau de l'Association Région La Béroche, puisque les accueillants sont seuls gestionnaires de leur activité. Le rôle de la commune est ici d'impulser une dynamique touristique en présentant aux agriculteurs, viticulteurs et habitants, les possibilités d'accueil touristiques qui s'offrent à eux.

Promotion

Chaque réseau a son propre système de promotion et prend en charge la communication (site web, publications...). L'adhérent doit, dans la plupart des cas, s'acquitter d'une cotisation au réseau dont il fait partie.

La Béroche peut cependant se poser comme une région dynamique pour le tourisme rural et lancer des actions de promotion pour valoriser la commune dans son ensemble, avec la variété du type d'accueil proposé au sein des cinq communes. La promotion au niveau de la commune peut également viser à mettre plus en valeur les différents lieux d'hébergement rural (gîtes, cabanes...) qui lui appartiennent.

Statut juridique

Les prestataires agricoles et non agricoles sont individuellement concernés selon leur activité professionnelle et l'accueil proposé. Dans tous les cas, ils doivent se conformer à la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et à l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT). Dispositions spécifiques à la diversification d'activité en milieu rural citées dans le guide "Je me lance dans l'agritourisme" :

"En **zones à bâtir**, les prestataires agricoles et non agricoles qui souhaitent entreprendre des travaux de rénovation ou de construction de bâtiments

destinés à l'agritourisme doivent entreprendre des démarches **pour obtenir un permis de construire**.

En **zones agricoles**, les agriculteur-trice-s ont le droit de transformer ou de construire un bâtiment destiné à l'agritourisme. Elles-ils doivent non seulement entreprendre des démarches **pour obtenir un permis de construire**, mais encore être autorisé-e-s à réaliser leur projet même sans construction ou transformation. En effet, il y a lieu d'examiner si la réalisation du projet ou de l'activité est **conforme à la zone agricole**.

[...]

En **zones agricoles**, des exceptions sont toutefois prévues pour des constructions ou des installations non conformes à l'affectation de la zone. Des aménagements peuvent être autorisés **à titre exceptionnel**. Ainsi, **les prestations de l'agritourisme** (repas à la ferme, nuits sur la paille, chambres d'hôtes, bains de foins, etc.), ainsi que **les prestations socio-thérapeutiques et pédagogiques** pour lesquelles le travail à la ferme constitue une composante essentielle, font partie des activités accessoires étroitement liées à l'entreprise agricole (LAT, art 24b et OAT, art.40). Les activités étroitement liées à l'entreprise agricole impliquent les conditions suivantes :

- Entreprise agricole au sens des articles 5 ou 7 de la Loi fédérale sur le droit foncier ou rural (LDFR) ;
- Utilisation des bâtiments centraux de l'exploitation agricole ;
- Liens étroits avec l'entreprise agricole ;
- Agrandissements de 100m² au plus, y compris en dehors du volume bâti existant ;
- Activité exercée de manière prépondérante par la famille de l'exploitant-e (engagement de main-d'œuvre possible) ;
- Inscription au Registre Foncier.

Un **changement d'affectation**, avec ou sans **rénovation ou construction**, nécessite une **autorisation** de l'autorité compétente. L'agritourisme est exercé en tant qu'activité accessoire, l'activité agricole doit rester principale. En cas de cessation de l'exploitation agricole, l'activité accessoire (agritourisme) doit également prendre fin".

Source : E. Flückiger, P. Gigandet, M. Zufferey. "Je me lance dans l'agritourisme". Agridea (Suisse, 2011)

Analyse des forces et faiblesses du concept proposé

<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none">• Agritourisme peu développé dans le canton• Fort engouement pour le tourisme rural et l'agritourisme• Plusieurs réseaux déjà existants auxquels se rattacher• Accompagnement par la CNAV• Espace rural préservé et authentique• Savoir-faire viticole	<p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none">• Difficulté à motiver les agriculteurs et non agriculteurs• Dépendance aux réseaux existants• Promotion trop faible de la part des réseaux existants
<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none">• Thématique viticole tendance• Attractivité du paysage• Faible coût pour la commune• Visibilité nationale grâce aux réseaux existants	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none">• Activité touristique actuelle faible• L'initiative vient de la commune et non des agriculteurs, viticulteurs et futurs accueillants

Description

La seconde possibilité est la création d'un nouveau produit touristique (réseau ou de type 'formule séjour') propre à La Béroche, par l'Association Région La Béroche ou par une autre structure, à laquelle adhèreraient les acteurs locaux (agriculteurs, viticulteurs, hébergements et restaurants).

Si cette approche est privilégiée, il convient comme dans le cas précédent d'organiser une réunion d'information publique à l'intention des habitants de La Béroche, conjointement avec la Chambre Neuchâteloise d'Agriculture et de Viticulture (contact : Madeleine Murenzi, 032 889 36 45) ainsi que l'Office des Vins et du Terroir (contact : Edmée Rembault-Necker, 032 889 42 15). Il est en effet primordial avant toute autre action, de s'assurer que les acteurs locaux désirent être actifs dans le développement touristique. Cette réunion a pour but d'informer des différentes possibilités d'accueil touristique, avec leurs avantages et leurs contraintes.

Si la volonté d'implication des acteurs locaux est suffisamment importante, il faut déterminer la structure qui portera et animera le projet (voir paragraphe **Statut juridique**) et évaluer les besoins en ressources humaines. Cette structure aura une position fédératrice vis-à-vis des acteurs locaux intéressés. Le produit touristique créé peut être un nouveau réseau local au niveau des cinq communes de La Béroche, autour du thème de la viticulture. Il peut également s'agir d'un produit touristique à l'image du Pass'Temps Val-de-Travers, à plus petite échelle, ou encore de formules vacances 'circuit' sur 3 à 6 jours combinant hébergement, restauration, activités rurales à la carte et temps libre.

L'avantage à créer un nouveau produit touristique est de pouvoir miser sur la nouveauté et se démarquer des offres touristiques concurrentes dans le canton de Neuchâtel et en Suisse. Le produit doit proposer le tourisme rural de façon particulièrement dynamique et moderne. Il faut par exemple miser sur : le multimédia, avec des coûts raisonnables et une large portée de diffusion, l'aspect tendance du vin (la "campagne branchée"), une animation originale (balade à pieds nus, cueillette de plantes sauvages, atelier de cuisine du terroir, dégustation à l'aveugle, jeu de piste en famille...).

Système de management du projet

La **direction du projet** doit être assurée par un Comité ou un Groupe de pilotage, qui doit réunir des membres de l'Association Région La Béroche avec des compétences comptables et de gestion, ainsi qu'impérativement et en majorité des accueillants du réseau créé. En

effet, une des bases pour la réussite du projet est que les accueillants soient des acteurs décideurs avec un rôle actif dans le réseau.

L'animation du projet doit être confiée à un animateur (50%) de développement touristique local. L'animateur est chargé de mettre sur pied des événements de promotion, de suivre l'évolution du réseau, de conseiller les candidats à l'adhésion dans leur démarche, d'obtenir des financements et d'assurer un lien fort entre le réseau et les différentes institutions touristiques. L'animateur doit être force de proposition, autonome et très dynamique, avec une formation et/ou une expérience du tourisme rural et doit connaître les institutions afférentes au projet (CNAV, Office des Vins et Produits du Terroir...).

Promotion

L'avenir du projet réside en la promotion qui en sera faite : en continu, pour toutes les offres développées et à l'intention de tous les publics-cibles identifiés, il s'agira de faire connaître le site.

C'est là une tâche très dense mais pas nécessairement coûteuse car se doter d'un site Internet et imprimer des flyers constitue une base peu onéreuse. Pour la plupart des projets touristiques, une grande partie de la promotion est assurée par les médias extérieurs : reportages TV, articles de presse... L'animateur/trice doit donc être en contact avec les médias et organiser des accueils presse, notamment pour l'inauguration du projet puis ponctuellement selon la demande des journalistes. Il/elle doit savoir attirer et retenir l'attention des médias en présentant le projet de façon attractive, moderne et originale – à l'image du projet.

Le coût des actions de promotion ne doit pas être négligé. Si le budget ne peut être réuni pour cette promotion auprès du public et des professionnels du tourisme, le projet sera sérieusement mis en péril. L'élaboration du business plan doit absolument tenir compte de ce danger, il ne faut pas sous-estimer le poste "promotion" et, il doit montrer une vision réaliste des choses.

Statut juridique

La comparaison des différentes formes juridiques envisageables pour la structure porteuse du projet est donnée en annexe 1.

Pour notre part, les formes d'Association, de Fondation ou de Coopérative nous semblent intéressantes. Attention cependant, la Fondation a pour réputation de comprendre des lourdeurs et d'être en permanence délicate à gérer.

L'avis d'un expert en la matière est indispensable au choix final de la forme juridique du projet. Il est conseillé de consulter un notaire ou un juriste, ainsi qu'un expert-comptable sur ce point.

Comme pour le cas précédent, les prestataires agricoles et non agricoles adhérents de la structure créée, sont individuellement concernés selon leur activité professionnelle et l'accueil proposé. Dans tous les cas, ils doivent se conformer à la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et à l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT). Dispositions spécifiques à la diversification d'activité en milieu rural citées dans le guide "Je me lance dans l'agritourisme" :

"En **zones à bâtir**, les prestataires agricoles et non agricoles qui souhaitent entreprendre des travaux de rénovation ou de construction de bâtiments destinés à l'agritourisme doivent entreprendre des démarches **pour obtenir un permis de construire**.

En **zones agricoles**, les agriculteur-trice-s ont le droit de transformer ou de construire un bâtiment destiné à l'agritourisme. Elles-ils doivent non seulement entreprendre des démarches **pour obtenir un permis de construire**, mais encore être autorisé-e-s à réaliser leur projet même sans construction ou transformation. En effet, il y a lieu d'examiner si la réalisation du projet ou de l'activité est **conforme à la zone agricole**.

[...]

En **zones agricoles**, des exceptions sont toutefois prévues pour des constructions ou des installations non conformes à l'affectation de la zone. Des aménagements peuvent être autorisés **à titre exceptionnel**. Ainsi, **les prestations de l'agritourisme** (repas à la ferme, nuits sur la paille, chambres d'hôtes, bains de foin, etc.), ainsi que **les prestations socio-thérapeutiques et pédagogiques** pour lesquelles le travail à la ferme constitue une composante essentielle, font partie des activités accessoires étroitement liées à l'entreprise agricole (LAT, art 24b et OAT, art.40). Les activités étroitement liées à l'entreprise agricole impliquent les conditions suivantes :

- Entreprise agricole au sens des articles 5 ou 7 de la Loi fédérale sur le droit foncier ou rural (LDFR) ;
- Utilisation des bâtiments centraux de l'exploitation agricole ;
- Liens étroits avec l'entreprise agricole ;
- Aggrandissements de 100m² au plus, y compris en dehors du volume bâti existant ;
- Activité exercée de manière prépondérante par la famille de l'exploitant-e (engagement de main-d'œuvre possible) ;
- Inscription au Registre Foncier.

Un **changement d'affectation**, avec ou sans **rénovation ou construction**, nécessite une **autorisation** de l'autorité compétente. L'agritourisme est exercé en tant qu'activité accessoire, l'activité agricole doit rester principale. En cas de cessation de l'exploitation agricole, l'activité accessoire (agritourisme) doit également prendre fin".

Source : E. Flückiger, P. Gigandet, M. Zufferey. "Je me lance dans l'agritourisme". Agridea (Suisse, 2011)

Analyse des forces et faiblesses du concept proposé

Opportunités

- Agritourisme peu développé dans le canton
- Fort engouement pour le tourisme rural et l'agritourisme
- Aucun réseau d'œnotourisme vraiment actif dans le canton
- Opportunité de se démarquer de l'offre touristique régionale et nationale en créant un nouveau produit touristique vraiment porteur et original
- Accompagnement par la CNAV
- Savoir-faire viticole
- Espace rural préservé et authentique

Risques

- Difficulté à motiver les agriculteurs et non agriculteurs
- Le produit ne connaît pas un fort succès
- Fort investissement humain et financier pour faibles retombées

Forces

- Thématique viticole tendance
- Attractivité du paysage
- Liberté d'action
- Produit touristique avec une identité marquée
- La commune seule peut élaborer une activité touristique "nature" (parcours à pieds nus...)
- Image de La Béroche associée en cas de réussite

Faiblesses

- Activité touristique actuelle faible
- L'initiative vient de la commune et non des agriculteurs
- Investissement financier plus important
- Image de La Béroche associée en cas d'échec

CONCLUSION

La région La Béroche ne manque pas de potentiel pour l'élaboration d'une stratégie de développement touristique, notamment par la qualité et la diversité de son paysage naturel préservé et l'activité agricole et viticole assez importante.

La prochaine étape d'importance consiste donc en le choix d'une stratégie de développement touristique, et la rédaction d'un business plan intégrant les différentes optiques développées ici.

Pour notre part, nous avons identifié l'originalité d'un projet d'œnotourisme comme le point fort du projet. Le thème du vin connaît une notoriété grandissante auprès du grand public, y compris familial. On le retrouve décliné sous la forme de sentiers de promenade dans les vignes, de visites-découverte du vignoble, de fermes pédagogiques sur le raisin, de visites de caves, ou encore avec des soirées littéraires – dégustation de vin, dégustation *cheese and wine*...

Le potentiel d'activité pour les publics-cibles est donc assez large, attirant le grand public pour toutes sortes d'animations, les entreprises pour des actions de team-building, des sorties d'affaires et invitations-clients, les écoles s'il y a au moins une structure pédagogique. Par ailleurs, il est indispensable de valoriser les hébergements gîtes et cabanes existants, et de créer plus d'offres d'hébergement de type B&B et nuit dans la paille afin de garantir le séjour prolongé des visiteurs.

Nous conseillons la deuxième option, de développer un produit touristique propre à La Béroche, car le potentiel d'attractivité y est fort et le concept d'agritourisme et d'œnotourisme est peu développé dans le canton de Neuchâtel. Il y a là une opportunité à saisir, dans le sens des tendances en faveur du tourisme rural qui se dessinent depuis quelques années.

Enfin, il serait judicieux d'associer le développement touristique à la création en cours d'un réseau écologique à La Béroche. Associées, les deux actions se soutiendront et auront un impact plus fort. Les ressources humaines et financières associées pourront ainsi se compléter au lieu d'agir en doublon.

La réussite du projet réside en la bonne collaboration, ouverte et efficace, de l'Association Région La Béroche avec les acteurs locaux, agriculteurs et non agriculteurs, pour la dynamisation touristique et la dynamisation économique de la région tout en valorisant son caractère rural.